



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

mutuelles

Question écrite n° 64971

### Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'économie solidaire sur les conséquences pour les organismes mutualistes liées à la transposition des directives européennes assurance de 1992 et au nouveau code de la mutualité. En recourant à la transposition en droit interne de ces textes par voie d'ordonnances, le Gouvernement a délibérément choisi d'occulter tout débat. Ce manque de transparence et de concertation a gravement mécontenté le mouvement mutualiste qui craint de devoir s'aligner sur les compagnies d'assurance privées. Les mutuelles s'avèrent très inquiètes quant à la possible destruction de l'oeuvre de solidarité ouvrière et de ses valeurs fondamentales. En conséquence, il lui demande ce qu'envisage le Gouvernement pour préserver la mutualité basée sur la solidarité.

### Données clés

**Auteur :** [M. Renaud Muselier](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64971

**Rubrique :** Économie sociale

**Ministère interrogé :** économie solidaire

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 août 2001, page 4457